

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
31 août 2023
Date d'affichage
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre septembre à vingt heures et six minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES,

Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DECLASSEMENT ET PRIX DE VENTE DU TERRAIN RUE DES VERGERS 2023 - 47

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la construction d'une micro crèche par la SCI CLAMAGAS, rue des vergers sur la parcelle de terrain située à l'emplacement de l'ancien terrain de pétanque et dans la zone constructible du PLUi.

La commune de Torcé-en-Vallée a procédé au bornage de la parcelle, cadastrée désormais en section B numéro 1593, d'une superficie de 398 m² située rue des vergers,

Toutes les procédures sont désormais terminées, le permis de construire est accordé, la SCI CLAMAGAS représentée par madame Claire Cognet a obtenu tous ses financements, aujourd'hui il reste à finaliser la vente chez le notaire.

La parcelle cadastrée B 1593 relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Je vous demande de vouloir constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal puis autoriser la vente de la parcelle cadastrée B 1593 d'une contenance de 398 m², située rue des vergers.

La vente au prix de 35 € hors taxe le m² non viabilisé a été proposée par le conseil municipal et madame Cognet l'a accepté.

Les frais afférents à l'acte translatif de propriété sont à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que le terrain objet de la présente vente est soumis à la participation aux réseaux d'un montant de 5000 euros dont le fait générateur sera la délivrance du permis de construire. (CF délibération du 16 mai 2012 numéro 2021 – 039)

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :**

CONSTATE la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle située rue des Vergers à Torcé-en-Vallée, cadastrée en section B sous le numéro 1593 pour une superficie de 398 m²,

AUTORISE la cession par la commune de Torcé-en-Vallée à la SCI CLAMAGAS, représentée par madame Claire COGNET,

PRÉCISE que cette cession interviendra au prix de 35 € le m² HT, non viabilisé et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint, à signer l'acte à intervenir,

PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

